

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 25 avril 2017.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le vingt-cinquième jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-sept, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie, à 18 h 30.

Sous la présidence de monsieur le maire Gaétan Vachon,

Étaient présents : les conseillers

| |
|-------------------|
| Luce Lacroix, |
| Claude Gagnon, |
| Rosaire Simoneau, |
| Steve Rouleau, |
| Nicole Boilard, |
| Eddy Faucher, |

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-04-365

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté, en y ajoutant l'item 13. « Signature d'un avis de contamination des lots 2 961 145 et 5 383 732 du Cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

Questions de l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance.

2017-04-366

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DU SECTEUR OUEST

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie a, suite à un appel d'offres public et par voie électronique, procédé, en date du 13 avril 2017, à l'ouverture de soumissions pour les travaux de construction et de réfection des services municipaux du secteur Ouest, dossier numéro 2426-02-003;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues, soit :

| Soumissionnaire | Coût (taxes en sus) |
|---------------------------------------------|----------------------------|
| Construction B.M.L. division de Sintra inc. | 6 943 000,00 \$ |
| Giroux & Lessard ltée | 7 177 599,93 \$ |
| Les Excavations Lafontaine inc. | 7 258 443,09 \$ |
| Les Constructions Edguy inc. | 7 368 014,20 \$ |

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, le Service de l'ingénierie recommande la plus basse soumission, soit celle de *Construction B.M.L., division de Sintra inc.*, puisqu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

QUE, conditionnellement à la réception du certificat d'autorisation du MDDELCC, la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat des travaux de construction et de réfection des services municipaux du secteur Ouest à *Construction B.M.L., division de Sintra inc.*, et ce, pour un montant de 6 943 000,00 \$, taxes en sus.

QUE cette somme soit financée comme suit :

- Un montant de 6 738 408,20 \$, taxes en sus, à même le règlement d'emprunt numéro 1687-2017, et ce, conditionnellement à son approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Un montant de 81 369,42 \$, taxes en sus, à même le surplus non affecté pour les travaux de prolongement vis-à-vis le lot 4 734 637, propriété de la Ville de Sainte-Marie, ainsi que la participation financière aux travaux de prolongement de la route Saint-Elzéar;
- Un montant de 123 222,38 \$, taxes en sus, à même les sommes avancées par les propriétaires d'immeubles bornant le prolongement de la route Saint-Elzéar, soit le Groupe Esco inc. (frontage de 38,1 mètres), madame Annie Goulet (frontage de 67,57 mètres) ainsi que madame Louise Bisson et monsieur Robert Savoie (frontages de 32,31 mètres et de 22,0 mètres).

QUE le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, le contrat avec *Construction B.M.L., division de Sintra inc.*

Certificat de crédits du trésorier numéro 196 (règlement d'emprunt numéro 1687-2017).

Certificat de crédits du trésorier numéro 197 (surplus non affecté).

Certificat de crédits du trésorier numéro 198 (activités financières – propriétés bornant la route Saint-Elzéar).

Adopté à l'unanimité.

2017-04-367

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DES SOLS ET MATÉRIAUX DANS LE CADRE DES DIVERS PROJETS DE L'ANNÉE 2017

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie a, suite à un appel d'offres sur invitation, procédé à l'ouverture de soumissions en date du 12 avril 2017 pour les services professionnels d'ingénierie des sols et matériaux dans le cadre des divers projets de l'année 2017;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues, soit celles du *Groupe ABS inc., Englobe Corp., GHD consultants Itée et Labo S.M. inc.*;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont étudié et analysé les soumissions en utilisant un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels, conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, le comité recommande d'accorder la soumission à *Englobe Corp.*, considérant qu'il a obtenu le meilleur pointage;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QU'après vérification, la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat à *Englobe Corp.* pour les services professionnels d'ingénierie des sols et matériaux dans le cadre des divers projets de l'année 2017, et ce, au montant total de 31 322,80 \$, taxes en sus.

QUE cette somme soit financée comme suit :

- Un montant de 14 550,00 \$ à même le règlement d'emprunt numéro 1687-2017 pour les services municipaux du secteur Ouest, et ce, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Un montant de 8 000,00 \$ à même le règlement d'emprunt numéro 1688-2017 pour les services municipaux de la rue Notre-Dame Sud et du boulevard Vachon Sud, et ce, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Un montant de 7 200,00 \$ à même le règlement d'emprunt numéro 1676-2017 pour les travaux d'aménagement du terrain de baseball et de relocalisation de la piste d'athlétisme;
- Un montant de 822,80 \$ à même le règlement d'emprunt numéro 1651-2016 pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 3^e avenue du Parc-Industriel;
- Un montant de 750,00 \$ à même les activités financières de l'année en cours pour des travaux de voirie de divers projets.

QUE le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, le contrat avec *Englobe Corp.*

Certificat de crédits du trésorier numéro 199.

Adopté à l'unanimité.

2017-04-368

PROPRIÉTÉ SISE AU 2777 RANG SAINT-GABRIEL SUD / SIGNATURES D'UN ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE INTERVENUE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE VALLÉE-JONCTION AFIN D'ASSURER LES SERVICES DE PROTECTION INCENDIE, D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2016-08-507 adoptée lors de la séance ordinaire du 15 août 2016, autorisé la signature d'une entente intermunicipale avec la municipalité de Vallée-Jonction en matière de protection incendie, d'enlèvement des ordures ménagères et de récupération des matières recyclables afin de desservir la propriété sise au 2777 rang Saint-Gabriel Sud à Sainte-Marie;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie et la municipalité de Vallée-Jonction se sont entendues pour modifier cette entente intermunicipale afin de prévoir la collecte des ordures et des matières recyclables vis-à-vis l'entrée de cour de la propriété sise au 2777 rang Saint-Gabriel Sud, et ce, pour la période comprise entre le 15 mai et le 15 novembre;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer un addenda à l'entente intermunicipale signée par la municipalité de Vallée-Jonction le 11 novembre 2016 et par la Ville de Sainte-Marie le 16 novembre 2016;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, l'addenda 1 de l'entente intermunicipale avec la municipalité de Vallée-Jonction en matière de protection incendie, d'enlèvement des ordures ménagères et de récupération des matières recyclables afin de desservir la propriété sise au 2777 rang Saint-Gabriel Sud à Sainte-Marie.

QUE ledit addenda prévoit un coût supplémentaire de 375,00 \$, taxes en sus si applicables, pour la collecte des ordures et des matières recyclables vis-à-vis l'entrée de cour de la propriété sise au 2777 rang Saint-Gabriel Sud, et ce, pour la période comprise entre le 15 mai et le 15 novembre.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

*Certificat de crédits du trésorier numéro 200.
Modification budgétaire numéro 7013.*

Adopté à l'unanimité.

2017-04-369

SERVICE DES PARCS ET DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS / ACQUISITION DE TROIS (3) CHAPITEAUX (REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-146)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2017-01-42 adoptée lors de la séance extraordinaire du 24 janvier 2017, autorisé le Service des parcs et des équipements récréatifs à procéder à une demande de prix auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour, entre autres, l'achat de trois (3) chapiteaux pour la tenue d'événements;

ATTENDU QUE le coût de ces équipements a été estimé au programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2017 à 7 500,00 \$, taxes nettes incluses;

ATTENDU QU'après vérification des prix auprès de différents fournisseurs, le Service des parcs et des équipements récréatifs recommande l'achat de trois (3) chapiteaux auprès du fournisseur *Promo Globe 3*, et ce, au coût total de 6 686,00 \$, taxes et transport en sus;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service des parcs et des équipements récréatifs à procéder à l'acquisition auprès du fournisseur *Promo Globe 3* de trois (3) chapiteaux en aluminium, et ce, pour un montant total de 6 686,00 \$, taxes en sus, se détaillant comme suit :

- Deux (2) chapiteaux (10' X 10')
Avec 3 murs imprimés des deux côtés (10') et un toit imprimé 4 262,00 \$, taxes en sus
- Un (1) chapiteau (10' X 15')
Avec 1 mur imprimé des deux côtés (15'),
deux (2) murs imprimés des deux côtés (10') et un toit imprimé 2 724,00 \$, taxes en sus

QUE le coût net de ces équipements, soit 7 334,43 \$ soit financé à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursé sur une période de cinq (5) ans par le fonds général.

QUE la présente résolution remplace celle portant le numéro 2017-02-146 adoptée lors de la séance du 13 février 2017 et annule le certificat de crédits numéro 67 de l'année 2017.

Certificat de crédits du trésorier numéro 201.

Adopté à l'unanimité.

2017-04-370

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2018-2020 / NOMINATION DES MANDATAIRES ET CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT FINANCIER

ATTENDU QUE l'entente de développement culturel conclue entre la Ville de Sainte-Marie et le ministère de la Culture et des Communications viendra à échéance le 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit confirmer son engagement à respecter ses obligations dans le cadre de l'entente, notamment son engagement financier;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit également nommer deux (2) mandataires;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

QUE la Ville de Sainte-Marie nomme *monsieur Gaétan Vachon, maire, et madame Josée Rivest, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire*, à titre de mandataires de la Ville relativement au renouvellement de l'entente de développement culturel à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications pour les années 2018-2020.

QUE la Ville de Sainte-Marie confirme son engagement financier de 18 000,00 \$ pour la durée de l'entente, soit 6 000,00 \$ annuellement.

Certificat de crédits du trésorier : référence aux budgets 2018, 2019 et 2020.

Adopté à l'unanimité.

2017-04-371

VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL (LOT 5 855 537 DU CADASTRE DU QUÉBEC) À MADAME MARJORIE PAQUET ET MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS COUTURE

ATTENDU QUE *madame Marjorie Paquet et monsieur Jean-François Couture* ont, en date du 11 avril 2017, signé une promesse d'achat pour le terrain résidentiel portant le numéro de lot 5 855 537 du Cadastre du Québec, représentant une superficie de 773,6 mètres carrés;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit accepter ladite promesse d'achat pour lier juridiquement les parties;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accepte la promesse d'achat signée par *madame Marjorie Paquet et monsieur Jean-François Couture* et leur vende le terrain résidentiel portant le numéro de lot 5 855 537 du Cadastre du Québec, représentant une superficie de 773,6 mètres carrés, et ce, au prix de soixante-six mille six cent dix-sept dollars et quatre-vingt-sept cents (66 617,87 \$), taxes en sus.

QUE la Ville de Sainte-Marie reconnaît avoir reçu, lors de la signature de la promesse d'achat, un dépôt de garantie de deux mille dollars (2 000,00 \$) applicable sur le prix de vente. Le solde du prix de vente devra être payé à la signature du contrat de vente notarié.

QUE le maire (le maire suppléant en son absence) et la greffière (la greffière adjointe en son absence) soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente à intervenir. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

Adopté à l'unanimité.

2017-04-372

TRAVAUX DE CHAUFFAGE DES PISCINES EXTÉRIEURES DU PARC DE L'OTJ (ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017-01-23)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, lors de l'adoption de son programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2017, prévu des travaux chauffage des piscines extérieures du Parc de l'OTJ;

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie en partenariat avec le Service des parcs et des équipements récréatifs ont demandé l'autorisation d'effectuer ces travaux;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

QUE conformément au programme des dépenses en immobilisations de l'année 2017, la Ville de Sainte-Marie autorise son Service de l'ingénierie et son Service des parcs et des équipements récréatifs à faire effectuer les travaux de chauffage des piscines extérieures du Parc de l'OTJ.

QUE la Ville de Sainte-Marie alloue un montant de 40 174,00 \$, taxes en sus, pour la réalisation de ces travaux qui inclut notamment les dépenses suivantes :

- | | |
|-------------------------------------------|----------------------------|
| • Piscines Sainte-Marie inc. (piscine) | 17 310,00 \$, taxes en sus |
| • Piscines Sainte-Marie inc. (barboteuse) | 3 199,00 \$, taxes en sus |
| • Baillargeon (entrée électrique) | 8 165,00 \$, taxes en sus |

QUE cette somme soit financée à même la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement.

QUE la présente résolution remplace celle portant le numéro 2017-01-23 adoptée lors de la séance du 9 janvier 2017.

Certificat de crédits du trésorier numéro 202.

Adopté à l'unanimité.

2017-04-373

DÉCONTAMINATION DU SITE DES RÉSERVOIRS D'HUILE DU GARAGE MUNICIPAL / AUTORISATION ET FINANCEMENT DES TRAVAUX

ATTENDU QUE le 10 avril dernier, il y a eu une fuite d'huile à chauffage sur un de nos réservoirs au garage municipal;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a dû agir rapidement pour corriger la situation et que par conséquent, il fut nécessaire de se référer à des firmes spécialisées pour réaliser les travaux de décontamination de la neige et du sol;

ATTENDU QU'il y a lieu de ratifier ces dépenses et en autoriser le financement;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie les dépenses encourues par le Service des travaux publics en ce qui a trait à la décontamination du sol du site du garage municipal, et ce, suite à une fuite d'huile à chauffage d'un des réservoirs du bâtiment, plus précisément les suivantes :

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| • GHD (laboratoire spécialisé) | 8 500,00 \$, taxes en sus |
| • Centre environnemental CR inc. (décontamination de la neige – 2 voyages) | 6 641,89 \$, taxes en sus |
| • Englobe (décontamination de la terre – 1 ^{re} intervention – 10 voyages) | <u>20 000,00 \$, taxes en sus</u> |
| TOTAL | 35 141,89 \$, taxes en sus |

QU'advenant qu'une intervention supplémentaire en décontamination soit nécessaire suite aux résultats des tests de laboratoire, la Ville de Sainte-Marie alloue une somme supplémentaire de 10 000,00 \$, taxes en sus, pour permettre au Service des travaux publics de retenir les services d'un fournisseur en décontamination autre qu'Englobe.

QUE ces sommes soient financées à même la réserve « sinistres ».

Certificat de crédits du trésorier numéro 203.

Adopté à l'unanimité.

2017-04-374

SIGNATURE D'UN AVIS DE CONTAMINATION DES LOTS 2 961 145 ET 5 383 732 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a fait effectuer une étude de caractérisation sur les lots 2 961 145 et 5 383 732 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE suite à cette caractérisation, la Ville de Sainte-Marie doit inscrire un avis de contamination au registre foncier concernant les terrains visés par la caractérisation, et ce, conformément à l'article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un représentant de la Ville pour signer cet avis de contamination;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise monsieur Bruno Gilbert, directeur du Service de l'ingénierie, à signer un avis de contamination concernant les lots 2 961 145 et 5 383 732 du Cadastre du Québec ainsi qu'à contresigner le résumé de l'étude de caractérisation.

Adopté à l'unanimité.

Dépôt du
certificat de
la procédure
d'enregistrement
des personnes
habiles à voter
pour le
règlement
numéro
1692-2017

La greffière adjointe dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1692-2017.

Questions de
l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 18 h 44.

Chantale Faucher, OMA
Greffière adjointe.

Gaétan Vachon,
Maire.